

## **Le Portail De Vérification De L'Assistance Sociale (Vas) Est Accessible**

### **Votre inscription est-elle faite?**

**Rappel à l'intention de tous les pharmaciens ou allergologues et autres fournisseurs de services de santé**

**Vous pouvez vérifier l'admissibilité à l'aide sociale en temps réel ou à ce jour par l'entremise du Portail de vérification de l'assistance sociale (VAS)**

### **De quelles façons le portail de VAS est-il avantageux pour vous?**

Le Portail de VAS procure aux pharmaciens ou aux allergologues et autres fournisseurs de services de santé un moyen nouveau et plus facile de vérifier l'admissibilité d'une patiente ou d'un patient aux prestations suivantes:

- Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH), y compris l'Aide à l'égard d'enfants qui ont un handicap grave (AEHG)
- Ontario au travail, y compris l'Aide pour soins temporaires (AST) et l'aide réservée à la Première nation de M'Chigeeng

**Veillez noter qu'aucun changement n'a été apporté aux cartes d'assurance-médicaments mensuelles en papier (imprimées ou rédigées à la main) par les agents de prestation de services des Premières Nations pour les personnes qui sont admissibles à l'assistance sociale :**

- Les pharmaciens ou allergologues et autres fournisseurs de services de santé doivent accepter ces cartes d'assurance-santé mensuelles en papier valides en guise de preuves d'admissibilité à l'assistance sociale qui sont présentées par des patients afin de bénéficier de l'assurance pour les médicaments d'ordonnance.
- Aucune autre vérification de l'admissibilité n'est requise.
- La carte d'assurance-médicaments en papier doit être conservée dans le dossier pour les besoins de vérification, conformément aux exigences du ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

### **Commencez à utiliser le Portail de VAS!**

À l'aide de la carte Santé de la patiente ou du patient ou d'une autre pièce d'identité émise par le gouvernement de l'Ontario en guise de preuve d'identité, les pharmaciens ou les allergologues et autres fournisseurs de services de santé peuvent se servir du nouvel outil pour vérifier l'admissibilité de cette personne aux prestations d'aide sociale ou de santé.

### **Inscrivez-vous maintenant pour utiliser le nouvel outil**

Afin d'avoir accès au Portail de vérification de l'assistance sociale (VAS) dans le but de vérifier l'admissibilité d'une patiente ou d'un patient, vous devrez ouvrir un compte à l'adresse <https://www.verify.sa.mcass.gov.on.ca>

## Ce qu'il vous faut pour vous inscrire

Vous devrez donner les détails suivants pour vous inscrire:

- No du fournisseur ON/ODP
- Nom de l'organisation – adresse d'affaires – numéro de téléphone – courriel (associés au no du fournisseur ON/ODP)

Voici quelques conseils utiles:

- Au moment d'entrer votre no de fournisseur – assurez-vous d'inclure le préfixe ON/ODP avec le numéro.
- Au moment d'entrer l'appellation légale de l'organisation, inscrivez votre dénomination sociale ou votre dénomination commerciale, par exemple le nom de la pharmacie no 123.
- Vous devrez peut-être chercher, parmi votre courrier indésirable, le courriel d'activation de votre compte envoyé par [service@accerta.ca](mailto:service@accerta.ca) afin de terminer l'activation.

**Si vous avez tenté de vous inscrire en vain, suivez les conseils ci-dessous ou faites parvenir un courriel à [savportalsupport@ontario.ca](mailto:savportalsupport@ontario.ca) afin d'obtenir de l'aide.**

**Pour de plus amples renseignements sur le Portail de VAS et l'inscription**

**Courriel : [savportalsupport@ontario.ca](mailto:savportalsupport@ontario.ca)**